

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_039 | Freud. Sexualité. Folie. \(Cours de Vincennes\).CollectionBoite\\_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.](#)  
[ItemLégislation de Charlemagne à propos du mariage.](#)

## Législation de Charlemagne à propos du mariage.

**Auteur : Foucault, Michel**

### Présentation de la fiche

Coteb039\_f0425

SourceBoite\_039-24-chem | La législation du mariage chrétien.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon](#)

Références bibliographiques[Nougarède de Fayet, Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle 1803](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb310265342>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### Données de data.bnf.fr

AUTEUR	Nougarède de Fayet, André-Jean-Simon (1765-09-20 -- 1765-09-20)
TITRE	Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce depuis leur origine dans le droit civil et coutumier jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, par André Nougarède
LIEU DE PUBLICATION	Paris
DATE	1803
EDITEUR	Paris : Le Normant , 1803



Legislation de Charlemaigne i propos  
du mariage.

422  
Charlemaigne supprime le divorce  
i.e. la dissolution du mariage.

mais en rendant le mariage  
indissoluble, "on essa d'attacher 2 s de  
importance aux conditions exigées par la  
relig. de l'engagement des époux: il en  
est un moyen de cautions.

- les uns sont les empêch<sup>ts</sup>:

± 2 hds: qui ont renouvé + t  
des époux (impuissance)

± 2 hds: qui "ne veulent leur souve  
dame des époux qui veulent de plus  
les époux" (49): ce sont les  
"mendi"

- les autres concernent le p. m.  
c'est à dire le volent d' d' des 2 époux  
qui a pu être : - con traint





- ou réduite

A. Boujardel. Historique  
de son mariage - II.

H 4 8 - 50

(Ann 7803)